

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de Fr. 1'000'000.--

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 21 juin 2017

Dossier communiqué le : 30 juin 2017

Délai d'opposition (*y compris suspension*
du 01.07 au 31.08.2017 - cf. art. 13, al. 1 LAC) : 16 octobre 2017

a) Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)

Pour mémoire, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier toutes les mairies. A ce jour, ce réseau de 240 km relie en fibre optique 41 mairies et deux salles qui accueillent les équipements de calcul et de stockage des données des communes.

En 2018, les dépenses liées au réseau et aux salles représenteront:

- Fr. 250'000.- pour l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement destinée à permettre l'absorption de l'augmentation exponentielle du volume des données traitées par les communes.
- Fr. 100'000.- pour les interventions sur le réseau existant, nécessitées notamment par les chantiers sur le territoire cantonal.
- Fr. 150'000.- pour l'augmentation de la capacité de traitement des matériels actifs formant les nœuds du réseau intercommunal.

b) Autres investissements

Les investissements 2018 du Groupement intercommunal d'informatique sont budgétisés à Fr. 600'000.--, dont Fr. 100'000.-- seront financés par le groupement. Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins informatiques toujours plus nombreux des communes, il est proposé de continuer à les financer à hauteur de Fr. 500'000.-- par le Fonds intercommunal.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale, réunie le 21 juin 2017, a décidé d'inscrire au budget 2018 du FI une dépense d'investissements informatiques intercommunaux de Fr. 1'000'000.- destinée à financer:

- les investissements concernant le réseau RIAG existant à hauteur de Fr. 500'000.-
- les investissements du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de Fr. 500'000.-.